

On compte actuellement comme opposants dans le Parti progressiste conservateur, premièrement, les députés conservateurs manitobains et plus spécialement le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie); deuxièmement le député de Simcoe-Sud (M. Stewart); troisièmement, le député de Kingston et les Îles qui a cautionné hier M. Sherman; quatrièmement, le candidat progressiste conservateur éventuel dans Winnipeg-Fort Garry.

J'arrive difficilement à concilier ces attitudes avec la déclaration du chef de l'Opposition officielle, attitude selon laquelle il n'accepterait pas de dissidence au sein de son parti. Les Canadiens auront l'occasion de mettre un terme à ces bouffonneries linguistiques des progressistes conservateurs et ce, semble-t-il, dans un proche avenir.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TÉLÉDIFFUSION DES TRAVAUX—LE RÉEXAMEN

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, je saisis cette occasion de proposer à Votre Honneur de moderniser la télédiffusion quotidienne des travaux de la Chambre et surtout celle de l'heure de la période des déclarations et des questions. Il s'agit de votre spectacle, monsieur le Président.

Le service de radio et télédiffusion de la Chambre des communes ne montre aux innombrables téléspectateurs que ce qu'il veut des travaux du Parlement. Depuis 1977 qu'elle existe, la télédiffusion des débats ressemble à un hansard parlé. Cette image d'un débat ampoulé fait par des automates ne peut pas servir à renseigner les Canadiens sur le processus parlementaire. A vrai dire, nous provoquons chez ceux qui nous regardent un sentiment de frustration puisqu'il leur est interdit de voir et d'entendre ce qui se passe d'important pendant que le député qui a la parole occupe seul tout le petit écran.

La télédiffusion des débats de la Chambre n'a plus rien d'expérimental car, après sept ans, elle est devenue un rituel pour des centaines de milliers de Canadiens. Étant donné mes connaissances pratiques de la production d'émissions de télévision ainsi que mon intérêt pour le Parlement, j'ai une déman-gaison de changement. Il est temps, après sept ans, de réexaminer la question avant la prochaine législature.

Je voudrais proposer que la présidence fasse examiner les mesures à prendre en vue de rendre la diffusion de nos débats plus vivante. Un comité spécial placé sous la présidence de Votre Honneur pourrait rallier les partis sur les objectifs que nous voulons poursuivre en présentant la meilleure émission de télévision d'une heure à être produite tous les jours dans la capitale fédérale.

Montrons aux Canadiens qu'ils ont la chance de voir la démocratie se dérouler sous leurs yeux, mais ne les privons pas de l'ensemble du tableau.

Article 21 du Règlement

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ABSENCE DE CONCURRENCE À WINNIPEG

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, dans la plupart des villes du Canada, il y a des ventes de billets d'avion alors que les habitants de Winnipeg, ville dont est originaire le ministre des Transports (M. Axworthy), doivent payer des tarifs élevés et ne peuvent pas se procurer des billets à prix réduit. Pourtant, le ministre vient d'annoncer le programme de déréglementation qui est censé faire baisser les prix par le jeu de la concurrence.

Il n'y a pas de concurrence pour les voyages aériens à Winnipeg. Le ministre se contente de menacer la possibilité de service à Winnipeg alors que ses électeurs continuent à payer le gros prix pour les voyages aériens.

* * *

LE PARLEMENT

THE OFFICE OF SPEAKER IN THE PARLIAMENTS OF THE COMMONWEALTH—NOUVEL OUVRAGE DE M. PHILIP LAUNDY, L'UN DES GREFFIERS ADJOINTS

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un livre qui sortira des presses le 21 mai. Cet ouvrage, intitulé *The Office of Speaker in the Parliaments of the Commonwealth*, est publié sous l'égide de l'Association parlementaire du Commonwealth et son auteur est M. Philip Laundy, l'un de nos deux greffiers adjoints.

M. Laundy avait déjà publié en 1964 un livre sur la charge du Président des Communes, mais son nouvel ouvrage est le premier qui traite du sujet en tenant compte de l'ensemble du Commonwealth. On y parle de la charge du Président dans une quarantaine de pays, parmi lesquels on trouve aussi bien un pays immense comme l'Inde que des îles minuscules des Antilles et du Pacifique. Un chapitre a été consacré à l'historique des fonctions du Président, mais le livre porte surtout sur le rôle et les pouvoirs qu'a le Président à l'époque actuelle dans ces divers pays.

Le patrimoine parlementaire commun du Commonwealth apparaît très clairement à la lecture de ce livre qui a nécessité beaucoup de recherches. L'Association parlementaire du Commonwealth estime que cet ouvrage sur le Parlement méritait d'être écrit.

C'est pourquoi une subvention a été accordée pour permettre la publication de ce livre, grâce à la caisse du fonds de roulement. Cette caisse vise à promouvoir des projets de ce genre et à aider les petites parlements du Commonwealth à constituer des bibliothèques ou des collections de livres.

Ceux d'entre nous qui ont participé étroitement aux activités de l'APC ont pu constater le rôle vital qu'elle joue en rapprochant les membres de cette grande famille de pays. Nous savons que «l'unité dans la diversité» n'est pas seulement un slogan, mais un état d'esprit qui constitue la base du Commonwealth. C'est le thème qui ressort du livre de Philip Laundy dont je recommande la lecture à tous les parlementaires.